Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DRH_26_11_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 novembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Jean-Loup THIVET, Françoise PENCALET, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Isabelle STEFANUTTI, François GUET, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT
Gildas HEMERY, pouvoirs
Marie-Pierre GUILCHER, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Christelle DRÉANO, pouvoirs à André GUILLEMOT
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER.
Excusé : Gaëtan OLIVIER

Secrétaire de séance : François GUET

DELIBERATION N° DRH-26-11-02

OBJET : Mise à jour du régime indemnitaire

Rapporteur : André GUILLEMOT

Vu la délibération n° DE-116-2018 du 13 décembre 2018 modifiée portant refonte du régime indemnitaire de la collectivité ;

Vu la délibération n° DRH-25-12-04 du 4 décembre 2025 portant la dernière mise à jour du régime indemnitaire de certaines astreintes ;

Vu le projet annexé ;

Afin de prévoir le régime indemnitaire du poste de DSTA ouvert en catégorie A, mais également en catégorie B ; de prévoir la possibilité d'effectuer des astreintes par les agents de la Direction des systèmes d'information pour assurer des dépannages des services ouverts le week-end notamment (services à la population) ; et de mettre à jour les taux des astreintes suite à la parution de l'arrêté du 12 décembre 2025, il convient de modifier la délibération sur le régime indemnitaire du 13 décembre 2018 susvisée en y intégrant les modifications suivantes :

- Mise à jour du tableau fixant les montants de l'IFSE et du CIA par cadre d'emplois en intégrant la fonction F2 pour les cadres d'emplois de catégorie B
- Mise à jour du chapitre sur les indemnités d'astreinte en intégrant une astreinte à la Direction du système d'information, et en modifiant les montants des astreintes et des heures d'intervention pour les autres filières que la filière technique en application de l'arrêté du 12 décembre 2025.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 15 octobre 2026,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines – Développement Touristique et Commercial du 13 octobre 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DRH_26_11_02-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **MODIFIER** la délibération du 13 décembre 2018 avec les modifications détaillées ci-dessus,
- **DIRE** que la version consolidée de la délibération du 13 décembre 2018 est jointe en annexe à cette nouvelle délibération,
- **APPLIQUER** le régime indemnitaire proposé ci-dessus à compter du 1er décembre 2026,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré le 5 novembre 2026.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN



Le secrétaire,
François GUET

